

Conseil Municipal
Commune de Faux-la-Montagne
Séance du 09 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre à vingt heure, le Conseil Municipal de la Commune de Faux-la-Montagne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Faux-la-Montagne, sous la présidence de Madame Catherine Moulin, Maire.

Convocation du conseil le 02/10/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE , Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON.

Absent-es : Victoire BEAUJOU , Catherine Lesnes, Noémie SERRU.

Pouvoirs :

Catherine Lesnes à Françoise Romanet

Victoire Beaujou à Catherine Moulin

Absent.e.s excusés : Catherine Lesnes, Victoire Beaujou

Secrétaire : Francis Hoezelle, sur proposition et validation du Conseil.

Nombre de membres composant le conseil : 11		DELIBERATION
En exercice : 11		Arrivée en Préfecture le :
Présents : 8		Publiée le :
Représentés : 2		Exécutoire le :
Absents/Excusés : 3		
SENS DU VOTE		
Unanimité	Majorité	Rejet
OUI	Nombre de voix pour : 10	
	Nombre de voix contre : 0	
	Abstention : 0	

DCM 2025/72 : Motion pour le maintien des centres d'exploitation routière

Le territoire de Creuse Grand Sud est actuellement concerné par la fermeture de deux centres d'exploitation routière du Conseil départemental de la Creuse : celui de Gentioux et celui d'Aubusson, s'inscrivant dans une action de fermeture plus globale de cinq centres dans notre département.

Aubusson est la sous-préfecture de la Creuse. Elle se situe au carrefour de dix routes départementales (D941, D982, D942a, D993, D990, D990a, D59, D23, D18 et D17) qui irriguent tout le sud du département. Ces axes desservent directement le seul hôpital du sud creusois, plusieurs établissements scolaires dont le lycée général de l'arrondissement, un centre de secours et d'incendie, une gendarmerie et bien sûr la sous-préfecture.

Gentioux est un ancien chef-lieu de canton, située au croisement de la route départementale 992 qui relie Eymoutiers et Felletin, villes-portes du Parc Naturel Régional et désormais dernier axe lié à une desserte ferroviaire locale, et la route départementale 8, reliant Bourganeuf et La Courtine, via le Lac de Vassivière, site touristique emblématique. Qui plus est, ses routes sont situées en zone de montagne et soumises encore aujourd'hui aux frimas hivernaux (neige et verglas) plus de cinq mois par an.

Dans ce contexte, fermer les centres d'exploitation d'Aubusson, de Gentioux, de Châtelus-Malvaleix, de Bénévent l'Abbaye et de Chambon-sur-Voueize constitue donc une décision incompréhensible et profondément injuste pour la Creuse :

- celle-ci affaiblira la sécurité des usagers, leur accès aux services publics et renforcera d'autant plus l'inégalité entre les territoires, source d'un mécontentement dont nous sommes, élus communautaires, chaque jour les témoins dans nos territoires ruraux.

- En choisissant de maintenir un centre tout en fermant ses deux voisins, l'exécutif départemental divise artificiellement les élu(e)s et les habitant(e)s de Creuse Grand Sud en conduisant ici une politique sans concertation avec les premiers concernés par ces décisions.

En conséquence, le Conseil Municipal de Faux-la-Montagne, réuni le 9 octobre 2025, à l'unanimité :

- Se positionne fermement pour le maintien des centres d'exploitation routière d'Aubusson, de Gentioux, de Châtelus-Malvaleix, de Bénévent l'Abbaye et de Chambon-sur-Voueize.
- Demande au Conseil départemental de la Creuse de revenir sur sa décision concernant la fermeture de ces centres d'exploitations routière en Creuse.

A Faux-la-Montagne, le 20 octobre 2025

La maire
Catherine MOULIN




L'adjoint,
Francis HOEZELLE

